

■ **Auto A 5, Yvan Lévy**, à Yverdon-les-Bains, commerce dans le domaine de l'automobile (FOSC du 16.11.1998, p. 7819). Par décision du 13 février 2003, le Président du Tribunal de l'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois a prononcé la faillite du titulaire.

Journal no 3325 du 01.04.2003
(00937260 / CH-550.0.045.292-5)